

Plan de protection de Pro Senectute Arc Jurassien

4 novembre 2020

Ce plan de protection a pour but de protéger les participants, bénévoles et moniteurs des activités de Pro Senectute Arc Jurassien. Nous vous demandons d'appliquer scrupuleusement nos recommandations.

Pro Senectute Arc jurassien a dû prendre, à contre cœur, la décision de **suspendre tous les cours à l'exception de la Domigym. Cette suspension s'applique à partir du mercredi 4 novembre à midi.** Nous demandons aux moniteurs concernés par cette suspension d'avertir leurs participants afin de faciliter le travail de communication.

Mesures de protection (uniquement pour les cours Domigym)

Chaque moniteur et chaque participant est libre de choisir s'il prend part ou non à l'activité, en raison des risques liés au coronavirus. En cas de renonciation de la part d'un moniteur, ce dernier doit rapidement informer ses participants ainsi que le responsable des activités de sa région.

Pour les cours Domigym, il est nécessaire de respecter les mesures de protection :

- **L'activité doit réunir au maximum (moniteurs et participants) 5 personnes. Attention, pour le canton du Jura, l'activité est limitée à 2 personnes, soit 1 moniteur et 1 participant (dans le respect des directives cantonales).**
- **Une distance de 1.5 mètre entre chaque personne.**
- **Le moniteur et les participants sont tenus de porter le masque pendant la totalité du cours.**

Les participants veillent à respecter les mesures d'hygiène. Ils emportent leur matériel personnel (gel hydro-alcoolique et masque) avec eux. Les contacts physiques ne sont pas autorisés. Le matériel utilisé ne doit pas être échangé entre les participants et ce dernier doit être désinfecté avant et après utilisation (privilégier le matériel personnel).

Les moniteurs doivent se munir d'un flacon de solution hydro-alcoolique. Ils ont la possibilité de venir le remplir à l'un des bureaux de Pro Senectute Arc Jurassien. Les moniteurs peuvent venir chercher des masques à ces mêmes bureaux. Les participants doivent prévoir leurs propres sets de solution hydro-alcoolique ainsi que des masques.

En cas d'urgence médicale vitale, appeler immédiatement le 144. Si des manœuvres de réanimation doivent être entreprises, mettre un masque de protection respiratoire et ne réaliser que le massage cardiaque. La ventilation ne doit pas être réalisée par des non professionnels.

Les personnes vulnérables doivent s'abstenir de participer (se référer aux directives de l'OFSP). Nous comptons sur la responsabilité de chacun.

Pro Senectute Arc Jurassien

Rue du Pont 25 · 2300 La Chaux-de-Fonds · Téléphone 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09 · prosenectute.cf@ne.ch · arcjurassien.prosenectute.ch

Compte postal
17-184973-7

Les personnes présentant des symptômes de la maladie ne sont pas autorisées à prendre part à l'activité, cela vaut pour les moniteurs et pour les participants. Ils restent à la maison et suivent les consignes édictées par l'Office fédéral de la santé publique. (Les symptômes : toux / maux de gorge / insuffisance respiratoire / fièvre ou sensation de fièvre / douleurs musculaires / rhume / symptômes gastro-intestinaux / perte soudaine de l'odorat et/ou du goût). À noter qu'une personne qui n'a plus de symptômes depuis au moins 48 heures n'est très probablement plus contagieuse, pour autant que 10 jours au moins se soient écoulés depuis les premiers symptômes.

Si les participants ne respectent pas les règles, **le moniteur doit refuser leur participation.**

Nous comptons sur la responsabilité et la sincérité de chacun. Merci de votre compréhension.

La Chaux-de-Fonds, Delémont, Neuchâtel, Tavannes, le 4 novembre 2020